

Communiqué de presse

Zurich, le 26 juin 2024

*Assemblée plénière de la Conférence centrale des 21 et 22 juin 2024 à Altdorf UR*

## **Financement solidaire de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile en faveur des Églises nationales à faible capacité financière**

***La Conférence centrale catholique romaine de Suisse est disposée à assumer en partie les coûts de l'aumônerie pour les requérant-e-s d'asile. À cet effet, elle augmente son budget de CHF 200 000.–. Ce montant correspond au tiers des prestations fournies dans ce domaine. Les bénéficiaires seront principalement les corporations ecclésiastiques cantonales qui, d'une part, sont financièrement faibles et, d'autre part, hébergent des centres de grande envergure.***

### **Financement des mesures contre les abus**

« Il faut faire plus avec moins. » C'est la formule utilisée en introduction par Roland Loos, président de la Conférence centrale, pour résumer le défi de l'assemblée plénière. Le « plus » de tâches se réfère au financement des mesures nationales contre les abus sexuels, à l'indemnisation des victimes d'infractions prescrites dans le contexte ecclésial et au financement de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile. Le « moins » de ressources financières résulte des sorties d'église : celles-ci ont bondi en 2023, diminuant non seulement les revenus en provenance des impôts ecclésiastiques, mais encore plus les versements volontaires dans les cantons où cet impôt est facultatif.

L'augmentation des contributions à la Conférence centrale à hauteur de CHF 500 000.– proposée par la présidence pour financer les mesures contre les abus sexuels a été rejetée par les délégué-e-s : les Églises cantonales à faible capacité financière ne peuvent pas concrétiser cette augmentation auprès de leurs paroisses ou communes ecclésiastiques. Dans la plupart des cantons, l'impôt ecclésiastique est en effet un impôt paroissial, de sorte que les échelons ecclésiastiques cantonaux et nationaux sont financés uniquement par des transferts de moyens financiers en provenance des paroisses et des communes ecclésiastiques. Ainsi, seul 1,3 % de l'ensemble des revenus de l'Église reste à disposition au niveau national.

L'assemblée plénière a pris connaissance de l'avancée des négociations sur la collaboration de l'Église catholique avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) concernant les structures de conseil et de signalement pour les victimes d'abus. Elle se réunira lors d'une séance supplémentaire le 4 septembre 2024 pour prendre les décisions en la matière.

Les délégué-e-s ont décidé quelques suppressions et réductions : provisoirement aucun fonds ne sera disponible pour la manifestation annuelle à but de réseautage de la Conférence centrale, car les crédits-cadres avec lesquels la Conférence centrale peut soutenir des projets ecclésiaux à l'échelle de la Suisse et des régions linguistiques seront fortement limités.

Les coûts additionnels très élevés en lien avec les mesures prévues pour lutter contre les abus sexuels n'ont pas été réduits. Un crédit supplémentaire a été approuvé pour alimenter le fonds d'indemnisation, de même qu'une demande de crédit pour financer la mesure relevant des dossiers du personnel.

Le budget 2025 prévoit désormais un excédent de charges de CHF 582 250.–. Selon la Commission des finances, la Conférence centrale doit solliciter des Églises cantonales à forte capacité financière et leur demander de soutenir provisoirement les prestations nationales contre les abus sexuels. À moyen terme, toutefois, des réductions se feront nécessaires dans d'autres domaines de la Conférence centrale, comme dans le plus grand centre de coûts, à savoir le cofinancement des organisations ecclésiastiques qui sont actives à l'échelle de la Suisse et des régions linguistiques.

### **Aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile**

Les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile sont des institutions nationales et relèvent de la compétence du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Ils sont établis là où existe l'infrastructure correspondante. Bien que ces centres soient des établissements fédéraux, le financement de l'aumônerie catholique incombe aux Églises cantonales sur le territoire desquelles se situent les centres fédéraux.

L'assemblée plénière a décidé que la Conférence centrale assumerait la coresponsabilité financière de cette aumônerie à partir de 2025. Les coûts effectifs s'élèvent approximativement à CHF 600 000.–. Au cours de la discussion, la proposition de compromis de la Conférence Bibergrugger, c.-à-d. des huit Églises cantonales du diocèse de Coire, s'est imposée. Celle-ci prévoit une augmentation progressive des charges avec la mise à disposition de CHF 200 000 en 2025, de CHF 400 000 en 2026 et de CHF 600 000 en 2027. En 2025, la contribution que les Églises cantonales paient pour les tâches nationales par l'intermédiaire de la Conférence centrale sera relevée de CHF 200 000.–.

Les délégué-e-s ont également approuvé la proposition visant à partager la responsabilité des coûts pastoraux pour les années 2025 et 2026 principalement entre les Églises cantonales à forte capacité financière. Ces deux dernières années, la Conférence centrale a déjà accordé un soutien extraordinaire à la Fédération catholique romaine neuchâteloise (FCRN), car l'Église neuchâteloise ne bénéficie pas d'impôts ecclésiastiques obligatoires et, malgré sa pauvreté, elle doit financer l'aumônerie de l'un des plus importants centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile, à Boudry NE.

Par ces décisions, les Églises cantonales qui n'ont pas (encore) de centre fédéral sur leur territoire se montrent solidaires avec celles qui ont dû jusqu'ici assurer le financement de l'aumônerie.

### **Subside à la Conférence des évêques suisses pour 2025-2028**

La Conférence centrale finance, entre autres, une grande partie de la Conférence des évêques suisses (CES). Ce subside est revu tous les quatre ans. Compte tenu des contrats qui ont été conclus ces derniers mois entre la CES et la Conférence centrale, certaines prestations fournies sur la base du subside à la CES seront transférées ou modifiées :

- Le service « Abus dans le contexte ecclésial » passera déjà le 1<sup>er</sup> juillet 2024 de la CES à la Conférence centrale.
- Le service Éthique et société fera l'objet d'une gestion tripartite.
- Le service migratio (pour l'aumônerie dans les petites communautés linguistiques) obtiendra une prolongation du poste de projet pour mettre en œuvre le concept global de pastorale des migrantes et migrants. Celui-ci devait arriver à terme à la fin de 2024. Les délégué-e-s ont refusé d'en faire un poste à durée indéterminée, mais ont approuvé la prolongation de quatre ans supplémentaires contre un montant inférieur.

Par conséquent, la convention de subventionnement 2025-2028 pour la CES prévoit un soutien annuel de CHF 2 160 000.– (CHF 2 315 400.– jusqu'ici).

## **Élections complémentaires pour la période de mandat 2024-2025**

Gunthard Orglmeister (UR) a été élu à la présidence de la Commission des finances. Il succède à Edi Wigger (LU), qui a mis fin à son activité auprès de l'Église nationale de Lucerne en mai 2024.

Marc Joye (FR) a été élu au sein de l'organe de révision de la Conférence centrale. Il remplacera ainsi Martin Leutenegger (GL), qui est décédé de manière inattendue.

## **Allocution de bienvenue**

Le président de l'Église nationale, Gunthard Orglmeister, a relevé dans son allocution de bienvenue que la visite de la Conférence centrale coïncidait avec les 40 ans de l'Église nationale catholique romaine du canton d'Uri. En 1984, la révision totale de la constitution cantonale avait posé les fondements permettant de poursuivre la séparation entre l'Église et l'État sous la forme d'une Église nationale.

Le conseiller d'État Urban Camenzind a souhaité la bienvenue aux délégué-e-s dans la salle du Grand Conseil à Altdorf. Il a souligné que le canton catholique traditionnel d'Uri comptait encore 71 % de catholiques. Il s'agit de la proportion la plus élevée de Suisse. Sous sa conduite, les délégué-e-s ont pu admirer les bannières impressionnantes que le canton primitif conserve à l'Hôtel-de-ville depuis l'époque des batailles majeures de la Suisse qui se sont déroulées entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.

Informations complémentaires auprès d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale  
Tél. 044 266 12 00, e-mail : [urs.brosi@rkz.ch](mailto:urs.brosi@rkz.ch)